

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/052/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Acomptes sur le budget 2021.

20-36138-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur des subventions inscrites au budget de la Ville en faveur d'associations qui gèrent et animent les Centres Sociaux sur le territoire marseillais et assument à ce titre une véritable mission d'intérêt général dont la continuité doit être assurée. Il convient notamment d'éviter toute interruption dans le fonctionnement de ces associations qui doivent couvrir des dépenses courantes dès le début de l'exercice, avant le vote du Budget Primitif, particulièrement les salaires de leurs agents.

Selon le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité Publique, les crédits nécessaires au paiement des dépenses de subventions ne sont ouverts, et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'en raison d'une décision individuelle d'attribution prise au titre de l'exercice sur lequel doit intervenir la dépense.

Il est donc indispensable de prévoir, dès maintenant, les crédits nécessaires au versement d'acomptes sur le budget 2021.

La présente répartition se calcule sur la base des modalités de la Convention Cadre des Centres Sociaux et de l'agrément au titre de l'Animation Globale et Coordination (AGC) délivré par la CAF.

Enfin, le versement d'un acompte est également proposé en faveur du Centre de Culture Ouvrière et de la Ligue de l'Enseignement-Fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, au titre de la mission de coordination et de soutien des Centres Sociaux dont ils ont la gestion et à l'Union des Centres Sociaux et socio-culturels des Bouches-du-Rhône au titre de la mission fédérale de coordination, de soutien et de prévention des risques qu'elle assure auprès des Centres Sociaux adhérents.

Le total des acomptes proposés par le présent rapport est de 846 126 Euros (huit cent quarante-six mille cent vingt-six Euros) dont 118 158 Euros (cent dix-huit mille cent cinquante-huit Euros) pour les associations de notre Secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est autorisé le versement des acomptes suivants à valoir sur le budget 2021 :

Association Centre de Culture Ouvrière pour le Centre Social de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet sis Chemin du Mouton 13011 Marseille Tiers 4453 00008624 Convention ci-annexée	29 474 Euros
---	--------------

Association des Équipements Collectifs Air Bel pour le Centre Social Air Bel sis 36, bis rue de la Pinède 13011 Marseille Tiers 8263 00008640 Convention ci-annexée	23 508 Euros
---	--------------

Association des Équipements Collectifs Les Escourtines pour le Centre Social Les Escourtines sis 15, traverse de la Solitude 13011 Marseille Tiers 11591 00008641 Convention ci-annexée	23 508 Euros
---	--------------

Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (A.F.A.C.)
 sis avenue Roger Salzmann - Villa Emma
 13012 Marseille
 Tiers 11577
 00008654
 Convention ci-annexée

20 834 Euros

Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (A.F.A.C.) pour le Centre Social Les Lierres
 sis 42, avenue du 24 avril 1915
 13012 Marseille
 Tiers 11577
 00008655
 Convention ci-annexée

20 834 Euros

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La dépense, soit 846 126 Euros (huit cent quarante-six mille cent vingt-six Euros), dont 118 158 Euros (cent dix-huit mille cent cinquante-huit Euros) pour des associations de notre Secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910.

Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

**Le présent projet de délibération
 mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
 enrôlement à une séance
 du Conseil d'Arrondissements**

**Abstention le Groupe Retrouvons
 Marseille**

**Il est donc converti en délibération
 du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
 Sylvain SOUVESTRE**